



Suspension administrative du permis (report de la convocation)

Par **LSS**, le **10/12/2015** à **14:11**

Bonjour,

Voici ma situation : j'ai eu une suspension administrative de mon permis pour 6 mois (conduite sous stupéfiants). J'ai reçu une convocation pour passer une analyse d'urine afin de récupérer mon permis.

Mon problème est que je ne serai pas en France pendant 1 mois et il se révèle que cette convocation est durant mon absence.

Est-il possible de reporter cette convocation à mon retour en France ?

Merci de vos réponses et je vous souhaite à tous une agréable journée.

Lucas.

Par **Tisuisse**, le **10/12/2015** à **15:07**

Bonjour,

Vous le pouvez toujours mais il vous faut en faire la demande par LR/AR en joignant le justificatif d'absence. A votre retour, vous irez en Préfecture pour demander un nouveau rendez-vous et, tant que cette analyse d'urine n'aura pas été faite avec un résultat favorable,

vous ne pourrez pas récupérer votre permis en attendant votre jugement.

Sachez que, votre permis étant suspendu en France, cette suspension s'applique aussi à la conduite à l'étranger, où que vous soyez.

Par **LSS**, le **14/12/2015** à **15:40**

Merci Tisuisse pour ces renseignements, se pose maintenant la question qui est la suivante: est ce que un billet d'avion est un justificatif auprès de la préfecture ? Au quelle cas je ne vois pas d'autres justificatifs de mes vacances à l'étranger étant donné que je vais chez la famille et que je n'est pas de réservation d'hôtel ou quoi que soit.

Merci d'avance.

Lucas.